



EUROPEAN COMMISSION

PROTECTION DE VOS DONNEES PERSONNELLES

Cette déclaration de confidentialité décrit le traitement et la protection de vos données personnelles

Traitement des données : AGM

Responsable du traitement des données : PMO

Référence du record : DPR-EC-01141

Table des matières

- 1. Introduction**
- 2. Pourquoi et comment nous traitons vos données?**
- 3. Quelles bases légales s'appliquent à ce traitement?**
- 4. Quelles données sont collectées et traitées?**
- 5. Combien de temps vos données sont gardées?**
- 6. Comment vos données personnelles sont – elles protégées?**
- 7. Qui a accès à vos données personnelles et à qui sont-elles transmises?**
- 8. Quels sont vos droits et comment pouvez-vous les exercer?**
- 9. Informations relatives aux personnes de contact**
- 10. Où trouver plus d'information?**

1. Introduction

La Commission Européenne (ci-après “La Commission” s’engage à protéger vos données personnelles et à respecter votre vie privée. La Commission collecte et traite les données personnelles conformément au Règlement [\(EU\) 2018/1725](#) du Parlement Européen et du Conseil du 23 Octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) no 45/2001 et la décision no 1247/2002/CE.

Cette déclaration de confidentialité explique les raisons pour les traitements de vos données, la manière dont les données sont collectées, traitées et protégées, de quelle manière l’information est utilisée et quels sont vos droits en ce qui concerne vos données personnelles. Elle prévoit également des données de contact des contrôleurs responsables du traitement de vos données et auprès duquel vous pouvez exercer vos droits, du délégué de la protection des données et du Contrôleur Européen des protections des données.

Les informations relatives au traitement concernant *le remboursement des experts et candidats via AGM* sous la responsabilité du PMO.5, sont détaillées ci-dessous.

2. Pourquoi et comment nous traitons vos données ?

AGM (Advanced Gateway to your Meetings) est utilisé pour traiter des données afin d’organiser des réunions et de gérer le remboursement des frais exposés par les participants invités par la Commission européenne. AGM est également utilisé pour le remboursement des frais des candidats invités aux épreuves orales d’un concours général ou d’une procédure de sélection, à un entretien ou à une visite médicale.

Vos données personnelles ne seront pas utilisées pour une prise de décision automatisée, y compris le profilage.

3. Bases légales aux fins du traitement de vos données

Aux fins de l’article 5, paragraphe 1 du règlement, nous traitons vos données parce que :

- a) le traitement est nécessaire à l’exécution d’une mission d’intérêt public ou relevant de l’exercice de l’autorité publique dont est investi l’institution ou l’organe de l’Union;

Vos données sont traitées en exécution de :

Décision de la Commission (2003/522/CE) du 6.11.2002 portant création d'un Office de gestion et de liquidation des droits individuels, disponible via EUR-Lex.

Règlement (UE, Euratom) 2024/2509 du Parlement européen et du Conseil du 23 septembre 2024 relatif aux règles financières applicables au budget général de l’Union.

Décision de la Commission du 5 décembre 2007 relative à la réglementation concernant l’indemnisation des personnes étrangères à la Commission convoquées en qualité d’experts, disponible via le remboursement des frais d’experts

Remboursement des candidats invités aux épreuves orales d’un concours général ou d’une procédure de sélection, à un entretien ou à un examen médical conformément aux règles énoncées dans la directive interne de la Commission — Conclusion 277/17 approuvée le 24 novembre 2017 et applicable à la Commission depuis le 1 mars 2018.

4. Quelles données sont collectées et traitées ?

- Prénom et nom
- Adresse électronique
- Identifiant unique utilisé par le service d'authentification de la Commission européenne (identifiant EU Login)
- Informations sur les frais de transport des participants remboursables
- Informations sur les frais de séjour des participants remboursables
- Les données figurant dans le formulaire «Entité légale» (par exemple, document d'identité, adresse privée ou professionnelle du participant remboursable, etc.). Les données figurant sur le compte bancaire du participant remboursable (numéro de compte, nom du titulaire du compte et toute autre information nécessaire pour identifier le compte sur lequel le paiement doit être effectué);
- Données EU Login

AGM permet également de traiter le prénom, le nom, l'adresse électronique, EU Login et les données de connexion des assistants de réunion chargés de l'organisation et des responsables financiers de la Commission chargés des remboursements.

5. Combien de temps vos données sont gardées ?

PMO ne conserve vos données personnelles que pendant la durée nécessaire à la réalisation de la finalité de la collecte ou du traitement ultérieur.

Les documents financiers sont gardés : 10 ans

6. Comment vos données personnelles sont – elles protégées ?

Toutes les données à caractère personnel sous format numérique (e-mails, documents, base de données, données téléchargées, etc.) sont stockées sur les serveurs de la Commission Européenne. Tous les traitements de données sont réalisés en conformité avec la [Décision de la Commission \(UE, Euratom\) 2017/46](#) du 10 janvier 2017 sur la sécurité des systèmes d'information et de communication au sein de la Commission européenne.

Les contractants de la Commission sont liés par une clause contractuelle spécifique pour toute opération de traitement de vos données pour le compte de la Commission, et par les obligations de confidentialité découlant de la transposition du règlement général sur la protection des données dans les États membres de l'UE [règlement (UE) 2016/679 du « GDPR »].

Afin de protéger vos données à caractère personnel, la Commission a mis en place un certain nombre de mesures techniques et organisationnelles. Les mesures techniques comprennent des actions appropriées pour traiter la sécurité en ligne, le risque de perte de données, d'altération des données ou d'accès non autorisé, en tenant compte du risque présenté par le traitement et de la nature des données à caractère personnel traitées. Les mesures organisationnelles comprennent la restriction de l'accès aux données à caractère personnel aux seules personnes autorisées ayant un besoin légitime d'en connaître aux fins de ce traitement.

7. Qui a accès à vos données personnelles et à qui sont-elles transmises ?

L'accès à vos données à caractère personnel est octroyé au personnel de la Commission chargé des opérations de traitement et autorisé à ce personnel en vertu du principe "need to know". Ce même personnel respecte les conventions réglementaires et, le cas échéant, des règles de confidentialité supplémentaires.

Plus précisément :

Aux fins de l'organisation de la réunion, et notamment de l'envoi des invitations, les organisations doivent fournir le prénom, le nom et l'adresse électronique des experts gouvernementaux qui assistent à la réunion en leur nom.

Ces données peuvent également être consultées par le personnel de la direction générale responsable de l'organisation de la réunion, ainsi que par le personnel chargé du remboursement.

Les participants, lorsqu'ils assistent à une réunion avec d'autres participants de la même délégation, peuvent voir le (s) prénom (s), le nom et l'adresse électronique de chacun d'entre eux. L'indicateur indiquant lequel des participants sera remboursé peut être consulté par tous les participants d'une délégation.

Les correspondants d'une délégation peuvent voir le statut d'une demande de remboursement présentée par les participants de leur délégation. Le montant remboursé n'est pas visible.

Les utilisateurs des services peuvent accéder aux données à caractère personnel des participants et des personnes de contact au sein des organisations publiques uniquement pour les réunions dont ces mêmes utilisateurs sont responsables.

Les utilisateurs des services ont accès à des informations sur les frais de transport et d'hôtel ainsi qu'à des informations bancaires aux fins du remboursement des frais de voyage/indemnités.

Le personnel technique de la Commission européenne ou le prestataire de services informatiques a accès aux données du système afin de résoudre tout problème technique.

Contrôle ex post du PMO et LAW du PMO si nécessaire

Supérieurs hiérarchiques, ordonnateurs délégués et/ou subdélégués.

Les organismes d'enquête et de contrôle reçoivent également des données: IAS, IAC, OLAF, IDOC.

Veuillez noter qu'en vertu de l'article 3, paragraphe 13, du règlement, les autorités publiques (par exemple, la Cour des comptes, la Cour de justice de l'UE) qui peuvent recevoir des données à caractère personnel dans le cadre d'une enquête particulière conformément au droit de l'Union ou des États membres ne sont pas considérées comme des destinataires. Le traitement ultérieur de ces données par ces autorités publiques doit être conforme aux règles de protection des données applicables en fonction des finalités du traitement.

Le responsable du traitement ne transfère pas vos données à caractère personnel aux destinataires suivants dans un pays tiers ou à une organisation internationale.

Les informations que nous recueillons ne seront pas communiquées à des tiers, sauf dans la mesure et aux fins où la loi nous y oblige.

8. Quels sont vos droits et comment les exercer ?

En tant que "personne concernée" vous disposez de droits spécifiques en vertu du Chapitre III (Articles 14 à 25) du Règlement (UE) 2018/1725, tels que le droit d'accès à vos données personnelles et le droit de rectification dans les situations où vos données sont inexactes ou incomplètes. Lorsque ce droit est applicable, vous pouvez effacer vos données à caractère

personnel, restreindre le traitement de vos données à caractère personnel, refuser le traitement de vos données et exercer votre droit à la portabilité de vos données.

Vous avez le droit de vous opposer au traitement de vos données personnelles réalisé conformément à l'article 5(1)(a) en vous fondant sur votre situation spécifique.

Vous pouvez, également, exercer vos droits en contactant le Responsable de traitement, ou en cas de conflits, le Délégué à la Protection des Données (Data Protection Officer). Si nécessaire, vous avez également la possibilité d'adresser votre réclamation au Contrôleur Européen de la Protection des Données. Les coordonnées sont indiquées au point 9 ci-dessous.

Lorsque vous voulez exercer vos droits dans le cadre d'une ou de plusieurs opérations de traitement spécifiques, veuillez fournir leur description (à savoir, la ou les référence(s) du Record indiqué dans la rubrique 10).

9. Coordonnées

- Le Responsable de Traitement

Dans les cas où, vous souhaiteriez exercer vos droits en vertu du Règlement (UE) 2018/1725, ou si vous avez des commentaires, questions ou préoccupations, ou que vous souhaiteriez introduire une plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter le responsable de traitement, PMO.5 : PMO-LUX-MAIL@ec.europa.eu.

- Le Délégué à la Protection des Données (DPD/DPO) de la Commission

Vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données (DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu) lorsque vous avez des interrogations liées au traitement de vos données personnelles au titre du Règlement (UE) 2018/1725.

- Le Contrôleur Européen de la Protection des données (CEPD/EDPS)

Vous pouvez avoir recours (à savoir, introduire une plainte) au [Contrôleur Européen de la Protection des Données \(edps@edps.europa.eu\)](mailto:edps@edps.europa.eu) si vous pensez qu'une atteinte, résultant du traitement de vos données à caractère personnel par le responsable de traitement, a été portée à vos droits conférés par le Règlement (UE) 2018/1725.

10. Où trouver plus d'information?

Le Délégué à la Protection de la Commission (DPD/DPO) publie le registre de toutes les opérations de traitement effectuées par la Commission sur vos données à caractère personnel qui ont été consignées par écrit et qui lui ont été notifiées. Vous pouvez accéder au registre via le lien suivant : <http://ec.europa.eu/dpo-register>.

Le présent traitement a été inscrit au registre public du DPD/DPO avec la référence de dossier suivante : **DPR-EC-01141**